

Appel d'offres groupé du diocèse d'Angoulême

Une opportunité pour le réseau

Quelles sont les différentes étapes de l'appel d'offres ?

Étapes	Période
1. Proposition de regroupement faite aux autres acteurs « catholiques » potentiellement intéressés	Jusqu'à fin février 2023
2. Appels d'offres gaz et électricité	Mars-Juin 2023 (en fonction de l'évolution du marché)
3. Retour des appels d'offres et décisions finales de chacun d'adhérer	Mars-Juin 2023 (en fonction de l'évolution du marché)
4. Signature des nouveaux contrats	Au plus tard début juillet 2023

Qui peut participer ?

Toutes les structures chrétiennes intéressées (églises, diocèses, congrégations, fédérations d'Ogec, directions diocésaines, Ogec, etc.) sont invitées à rejoindre cet appel d'offres groupé.

Pour rejoindre l'appel d'offres, votre contrat de fourniture de gaz et/ou d'électricité doit se terminer entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

Si vous avez des dates de fin de contrat ultérieures, cela ne vaudra pas la peine. Nous prévoyons de vous proposer d'autres possibilités de rejoindre un appel d'offres groupé cette année. Si vous avez besoin d'aide pour comprendre quand se termine votre contrat, nous vous invitons à solliciter votre fédération territoriale d'Ogec.

Si vous avez une question : n'hésitez pas à contacter le responsable de l'appel d'offres au diocèse d'Angoulême à l'adresse suivante : contrats@dio16.fr

Démarche à suivre

La démarche est simple : les structures intéressées pour rejoindre l'appel d'offres groupé concernant l'électricité, le gaz ou les deux doivent transmettre, avant le 31 mars 2023 et par mail à contrats@dio16.fr, les informations suivantes :

Pour rejoindre l'appel d'offres groupé Electricité	Pour rejoindre l'appel d'offres groupé Gaz
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nom et adresse de la structure ○ Coordonnées (mail et téléphone) d'une personne en charge de la gestion de ce contrat ○ Nombre et numéro des points de livraison (PDL) ○ Adresses de consommation ○ Fournisseur actuel ○ Date(s) de fin de contrat(s) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nom et adresse de la structure ○ Coordonnées (mail et téléphone) d'une personne en charge de la gestion de ce contrat ○ Nombre et numéro des Points de Comptage et D'Estimation (PCE) ○ Adresses de consommation ○ Fournisseur actuel ○ Date(s) de fin de contrat(s)

Points d'attention

- ✓ Les offres n'étant valables que quelques jours, il faudra être réactif. Désignez dès à présent quelqu'un qui aura cette responsabilité et pourra signer le contrat lorsque les réponses à l'appel d'offres seront reçues.
- ✓ La participation à l'appel d'offres n'engage pas l'Ogec. Chacun sera libre d'adhérer au contrat-cadre lorsque la meilleure offre aura été sélectionnée. Si l'offre ne vous semble pas intéressante, vous pourrez refuser d'entrer dans le contrat cadre.
- ✓ La durée du contrat sera choisie en fonction des conditions du marché de l'énergie au moment de l'appel d'offres.
- ✓ Si votre Ogec bénéficie du TRV de l'électricité en 2023, il est difficile de vous dire s'il est intéressant de participer à l'appel d'offres groupé Electricité. En effet, l'accès aux TRV a été prolongé pour les TPE ayant des compteurs < ou égaux à 36kVA en 2023. Mais nous ne pouvons pas vous assurer que ce dispositif d'aide sera prolongé en 2024. A vous donc de faire le choix qui vous semble le plus pertinent : sécuriser dès 2024 votre approvisionnement à un tarif fixé en participant à cet appel d'offres ou miser sur le prolongement des TRV.
- ✓ La Fédération nationale des Ogec ne peut vous assurer que cet appel d'offres obtiendra des tarifs satisfaisants même s'il est certain que le fait de se grouper permettra de réaliser des économies. Alors pourquoi pas essayer !